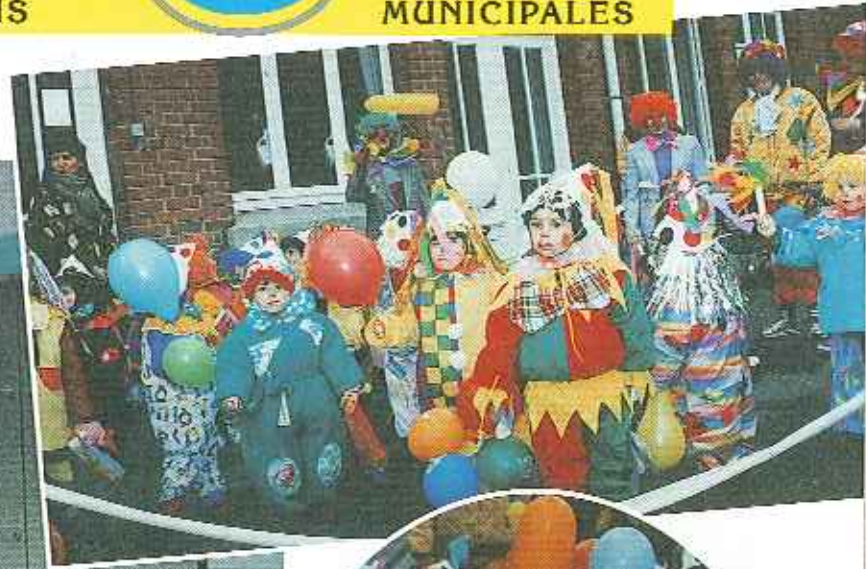




Dialogue

BULLETIN D'INFORMATIONS

MUNICIPALES



CAUDRY

*Dynamisme
et Qualité*

N° 7
JANVIER/FEVRIER/MARS 97

SOMMAIRE

JANVIER/FÉVRIER
MARS 1997

2	ÉDITORIAL
3	TRAVAUX
4 à 8	VIE LOCALE
9	VIE CULTURELLE
10	VIE SPORTIVE CAUDRY VILLE JUMELÉE
11 à 13	VIE ÉCONOMIQUE
14	COMMERCE ET ARTISANAT
15	EXPOSITION
16	VIE ASSOCIATIVE
17/18	POINT JEUNES
19 à 21	COUP DE CŒUR
21	LE SAVIEZ-VOUS?
22/23	EN BREF
24 à 28	INFORMATIONS PRATIQUES
29/30	ÉTAT CIVIL COUP DE CŒUR
31	AGENDA À L'ECOUTE DES QUARTIERS

Dialogue

Bulletin d'Informations
de la Ville de CAUDRY

Directeur de publication
Guy BRICOUT

Rédacteur en chef
Alain DUWEZ

Photos
DIALOGUE
SERVICE PHOTO UNITÉ VIDÉO
(sauf mention contraire)

Rédaction
Anne DHOLLANDE
Laetitia HOËZ

Imprimerie BÉRANGER
CAUDRY

Numéro ISSN : 1265-8065
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 97

ÉDITORIAL

Chers Caudrésien(ne)s et Caudrésien(ne)s,

L'année 1997 sera celle de nombreux chantiers, qui débute-
ront pour la plupart au cours du prochain trimestre :

- Agrandissement de la Base de Loisirs
- Giratoires
- Extension de la Zone Industrielle
- Terminaison de la salle de sports, Av. Jean Moulin
- Parking, rue Gambetta
- Travaux sur la Basilique (consolidation des vitraux...)
- Lotissement de 16 parcelles pour immeubles d'habitation
- Lycée Haute Qualité Environnementale qui devrait commencer en Novembre 1997.

De nombreuses études sont également en cours :

- Aménagement du centre ville :
Place, rue de la République, rue Gambetta
- Rénovation de la Salle des Fêtes
- Révision du Plan d'Occupation des Sols
- Fermeture de l'arrière de l'Espace Mélayers pour
lui donner belle allure et en faire un espace de vie
- Création de chemins piétonniers

Tout sera réalisé cette année, sans augmentation d'impôts.

De nombreuses réalisations sont effectuées par le personnel
municipal qui montre ainsi son savoir faire, et est plus que
jamais à votre service. Ainsi toutes les rues de Caudry sont désor-
mais nettoyées à la fois par une équipe à pied, et par la balayeuse.

Il convient cependant que chacun d'entre nous fasse en sorte
de rendre notre ville plus propre, plus belle en fleurissant sa
maison et les abords, en la peignant. Nous sommes inscrits au
Concours Départemental des Maisons Fleuries; j'espère que, tous
ensemble, nous nous y distinguerons.

Bien cordialement

Le Maire,
Conseiller Général du Nord,
Guy BRICOUT

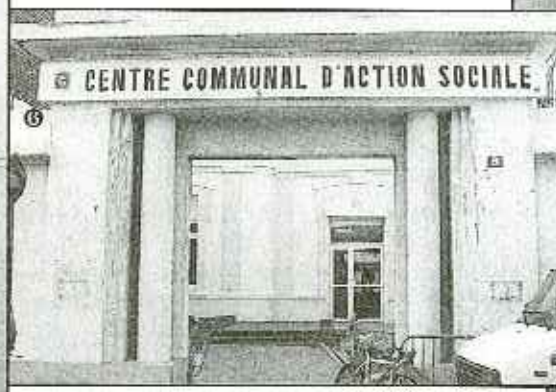
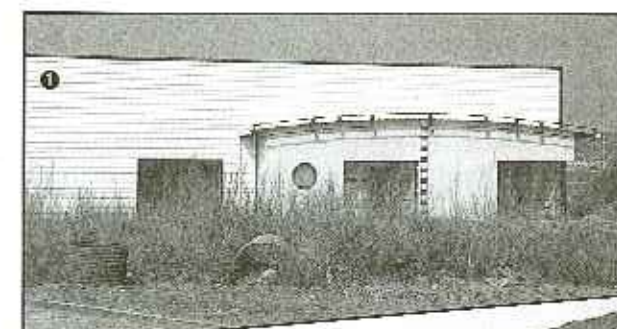
En couverture :

La Commission des Sports devant le mur d'escalade
de la nouvelle salle des sports, Avenue Jean Moulin
Carnaval à l'école Jacquard (Mardi 11 Février 97)

TRAVAUX

Travaux exécutés de 1995 à ce jour

- Assainissement rue Barbusse et trottoirs
- Abords et parking usino SOCODI ①
- Rue Berlioz et de Bruxelles
- Caudry-Dépannages
- Rue Briand (entre la rue de Dunkerque et le Boulevard)
- Rue Blanqui (Prolongement)
- Cité Danjou et René de la Nation
- Abords du Musée de la Dentelle ②
- Extension de l'école maternelle Brossoletto
- Ecole Janssoone : mise en conformité du rez-de-chaussée
- Abords et parking des Ets Ribeaucourt
- Salle de sports ③
- Ecole Jean Macé : travaux de conformité
- Ascenseur ASSEDIC
- Rue Briand (entre le Boulevard et la rue du Souvenir Français)
- Rue Vaillant
- Funérarium ④
- Foyer de la Salle des Fêtes
- CCAS ⑤ ⑥
- Parking rue Gambetta
- Trottoirs rue Bricout et rue Ghesquières



Lotissement des Bois Blancs

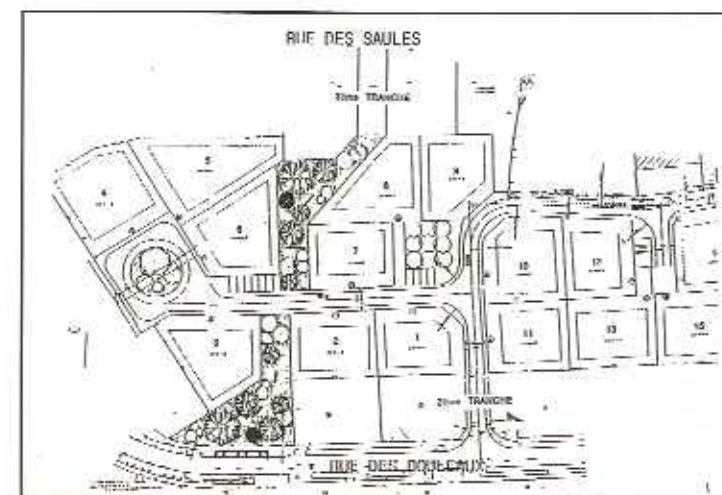
Les travaux de viabilisation des terrains
constituant la 4^e tranche des Bois Blancs vont
être prochainement entrepris.

Ce lotissement se situera entre les rues des
Saules, du Maréchal de Lattre de Tassigny, des
Bouleaux et des Acacias.

Quinze parcelles seront proposées à la
vente au prix de 120 F le m² net vendeur.

La superficie des lots est comprise entre
600 et 1000 m².

Dès maintenant, des renseignements peu-
vent être donnés en Mairie, Services
Techniques, rez-de-chaussée.



La campagne des Restos du Cœur

Depuis le 16 décembre dernier, la campagne des **RESTOS DU CŒUR** bat son plein. Chaque semaine, les véhicules municipaux chargent à Valenciennes et livrent au local de la **CROIX ROUGE** les denrées pour six communes : **CAUDRY, BUSIGNY, MARETZ, CLARY, BERTRY et LIGNY.**

Ce sont les bénévoles de la **CROIX ROUGE** qui dans un premier temps répartissent ces livraisons en faveur de chaque commune en fonction des listes de bénéficiaires.

Puis, avec l'apport de la Banque Alimentaire, ces mêmes bénévoles préparent pour chaque famille de Caudry les lots qui comprennent : conserves diverses, pâtes, riz, surgelés (viandes, poissons) laitages (beurre, lait, flans, yaourts) produits frais, légumes, fruits, œufs...



Au total quelques **260 familles de Caudry** bénéficient de cet apport alimentaire qui a mobilisé une vingtaine de bénévoles.

La campagne des **RESTOS DU CŒUR** s'est terminée fin Mars, mais les distributions se poursuivront à Caudry jusque fin Juin grâce aux approvisionnements de la Banque Alimentaire et l'apport de quelques entreprises locales.

Cent bougies au Logis Foyer

Le 29 Janvier dernier, le Centre de Logis Foyer du Bd du 8 Mai 1945 était en fête.

En effet, pour la seconde fois depuis la création de cette résidence en 1965, une pensionnaire atteignait l'âge de cent ans.



M. Michel SENEZ souhaitant un heureux anniversaire à M. CHARLIER

M. Marie CHARLIER est née le 29 janvier 1897 à Beauvois-en-Cis et réside depuis quelques années au Logis Foyer. Entourée de membres de sa famille, elle avait tenu à être maquillée par son aide soignante habituelle.

Avec le sourire et beaucoup de lucidité, elle a pu accueillir M. Guy BRICOUT, Maire et Conseiller Général, les Administrateurs du C.C.A.S., le Service de Soins de la Croix Rouge, M. le Curé de Beauvois, le D. PLUCHARD son médecin traitant, et l'ensemble du personnel de la Maison.

Après avoir reçu par téléphone les souhaits de son fils habitant dans les Landes, puis les cadeaux et fleurs traditionnels (dont une magnifique composition florale de M. le Maire de Beauvois), M. CHARLIER a partagé avec l'ensemble des résidents le somptueux gâteau d'anniversaire dans une ambiance de fête et d'amitié.

Au nom de tous les participants, M. Michel SENEZ lui a souhaité de garder longtemps encore son sourire, sa lucidité et son souci de coquetterie.

La formation à la Croix Rouge de Caudry

Chaque année on dénombre **5.000.000 de personnes victimes d'accidents domestiques**; 18.000 personnes en meurent dont 500 enfants. Les accidents domestiques sont la première cause de mortalité chez les enfants de 1 à 4 ans. 4% des Français survivent à un arrêt cardiaque. Avec 12.500 morts par an, l'infarctus est la principale cause de mortalité chez les 35/54 ans.

8.000 morts chaque année (7.000 en 1972...) sur les routes. Première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 24 ans. 2.000 d'entre eux meurent d'un accident de la circulation tous les ans.

10 minutes, c'est le temps nécessaire pour voir arriver le secours sur le lieu d'un accident. Pendant ces 10 minutes se joue la vie d'un blessé.

1 minute, c'est le temps dont dispose le premier témoin face à une personne en situation de mort apparente.

5% des Français seulement connaissent les gestes de premiers secours...

Que Faire ?

La Direction Locale de l'Urgence et du Secourisme au sein du Comité Local de la **CROIX ROUGE de CAUDRY** administre différentes activités, bien connues des Caudrésiens pour certaines. L'activité **Secouriste** est très spécifique, et est gérée et animée, par délégation, à des « spécialistes », qui dirigent localement l'Urgence et le Secourisme. Une sous-direction de cette activité concerne spécifiquement la Formation, dont nous allons développer ici quelques aspects. A Caudry c'est **Christine LESAIN**, auxiliaire-puéricultrice, qui assume la Direction Locale de l'Urgence et du Secourisme, et **André MORFIN**, chef de projet on Sécurité, qui anime l'activité Formation. Pour ces deux animateurs, moniteurs nationaux, la qualité et les niveaux techniques et pédagogiques sont continuellement remis en cause pour respecter l'évolution des techniques et de la pédagogie.

Pourquoi se forme-t-on à la Croix Rouge ?

La majorité des stagiaires qui font appel à notre structure de formation souhaitent obtenir le diplôme dont ils ont besoin pour des raisons professionnelles.

(sapeurs pompiers, animateurs de centres de loisirs, ambulanciers, etc...) ; d'autres, plus rares, tout simplement pour savoir « faire le geste qui sauve ».

Et c'est bien là la mission essentielle qui est la nôtre :

Faire face aux chiffres de l'Urgence que vous avez lus plus haut.

Comment se forme-t-on à la Croix Rouge ?

En suivant activement une formation diplômante, délivrant depuis 1992 l'A.F.P.S. (**Attestation de Formation aux Premiers Secours**), diplôme national, nécessaire et suffisant pour savoir faire « le geste qui sauve », et reconnu (J.O. du 20 janvier 1997) par tous les organismes et administrations qui exigeaient le B.N.S. jusqu'en 1991 et le B.N.P.S. depuis 1992.

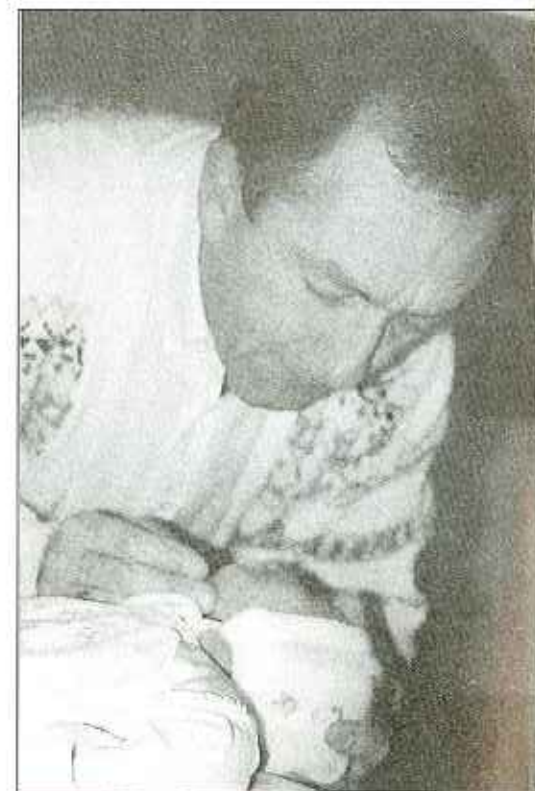
Cette formation est modulaire et progressive ; elle s'effectue en huit soirées de deux heures ou deux week-ends (un samedi après-midi et un dimanche entier, puis un samedi après-midi et un dimanche matin). Elle est animée par des moniteurs nationaux, recyclés devant un jury d'Etat tous les trois ans et lors de réunions techniques et pédagogiques chaque année ; ces moniteurs sont au nombre de 4 et s'appellent : **Christine LESAIN, Nathalie CHAILLET, Pascal WIBAUT et André MORFIN** qui assurent l'animation de l'activité et s'intègrent peu à peu dans la structure pédagogique départementale. Les formations s'effectuent dans les locaux qui sont probablement les plus fonctionnels de France (!) : il s'agit d'un appartement complet, permettant de simuler tous les accidents domestiques pouvant survenir dans un domicile, les accidents

extérieurs étant simulés, comme partout, dans une cour ou sur le trottoir. Notre Direction Locale a acquis en 1996 un mannequin « baby », baptisé Benjamin, et nous étions parmi les premiers dans le département à pouvoir enseigner la réanimation cardio-respiratoire chez le nourrisson !

L'objectif de la **CROIX ROUGE** est de former le plus grand nombre à la pratique des gestes de premiers secours et Caudry s'inscrit dans cette démarche. C'est parmi les jeunes formés à l'A.F.P.S. que la Direction Locale de l'Urgence et du Secourisme, animée par **Christine LESAIN**, recrute les équipiers que nous entraînon régulièrement pour que vous les voyiez agir efficacement sur toutes les manifestations rassemblant du public. Cette activité fera l'objet d'une prochaine présentation.

Notre structure peut former environ une centaine de stagiaires par an ; il y a environ 14.000 habitants à Caudry et environ 50.000 dans le périmètre du Comité !

Nos moniteurs sont dynamiques et sauront faire face !



Un Lycée H.Q.E. à Caudry !

Nous avons déjà la Dentelle en commun avec la Ville de CALAIS. Désormais, nous aurons également un **LYCÉE H.Q.E. : traduisez Lycée à Haute Qualité Environnementale!**

En effet, la Région vient de donner son feu vert pour que 2 lycées de ce type voient le jour très prochainement.

Que signifie le label H.Q.E. ?

Simplement que la construction de ce lycée sera particulièrement étudiée, réalisée avec des

matières nobles, et une volonté de s'intégrer dans l'environnement existant, et de respecter le paysage.

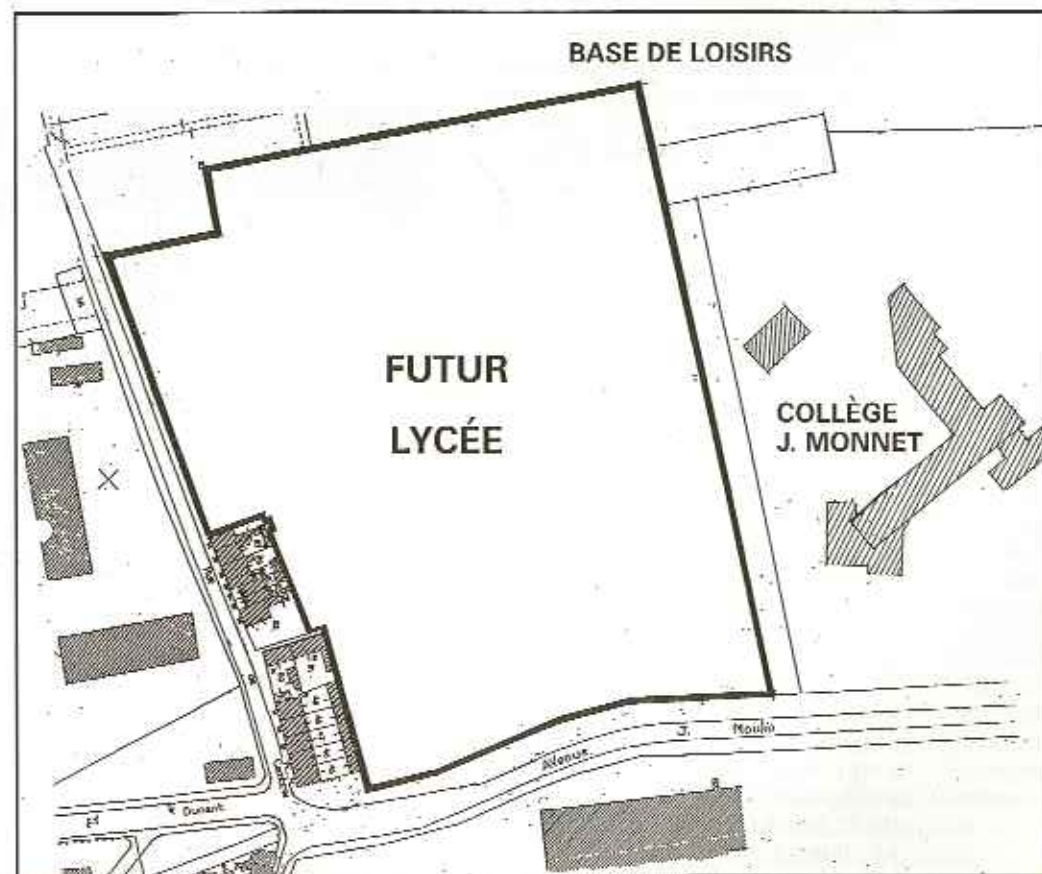
Une première tranche de ce lycée tant attendu devrait être terminée pour **Septembre 1998**.

Cet établissement, construit sur **10.000 m²** environ, devrait accueillir **900 élèves** dont 5 classes de Seconde, et 3 séries classiques de Baccalauréat : L, ES et S, en sus de la partie technique existant actuellement au Lycée Professionnel Jacquart; d'où un véritable **LYCÉE POLYVALENT**.

Actuellement plusieurs bureaux d'études planchent sur le projet, et 5 candidats seront retenus en Mars 1997, pour un choix définitif par le jury de sélection en Juin 1997. Le démarrage des travaux est prévu en Novembre 1997. Monsieur le Maire fait partie du Jury, avec voie consultative.

Ouverture prévue :

Septembre 98 !



Bilan des activités de la Commission des fêtes depuis Juin 95

Continuation des manifestations traditionnelles :

- Feu d'artifice du 14 Juillet
- Braderie de Juillet
- Course cycliste de Septembre

Dès Octobre 1995, de nouvelles manifestations voient le jour :

- **BROCANTE d'HIVER** en Octobre
- **BROCANTE des JEUNES** en Décembre
- Participation au **MARCHÉ DE NOËL**
- **FÊTE DE NOËL** : pour la première fois, des cadeaux offerts pour les enfants des C.E.S. travaillant pour la Ville
- Friandises, marionnettes dans les **écoles maternelles de la Ville**
- **APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF** pour les enfants de Caudry pendant la semaine de Noël
- **BROCANTE d'HIVER** en Février
- Nombreuses participations dans l'organisation des diverses expositions (voitures, motos...)
- **PODIUM MUSICAL** en Juin avec **CHÉRIE FM** et **PEUGEOT Caudry**
- **CARNAVAL DE JUIN** particulièrement coloré et réussi cette année
- **Grand FEU D'ARTIFICE** le 13 Juillet, réalisé avec une nouvelle société pour l'enchantement de tous
- **BRADERIE** de Juillet de 8 à 16 heures (au lieu de 8 à 14 heures), et sûrement de 8 à 18 heures en 1997
- **Fête du Quartier d'AUDENCOURT**
- Septembre : **Grande FÊTE FORAINE** avec de nouvelles attractions. Pas de course cycliste : économies obligent!...



➤ Octobre : «**LES HÉROS DANS LA VILLE**», émission du **Club DOROTHÉE**, en direct sur TF1 depuis la Place du Général de Gaulle

➤ Deuxième **BROCANTE d'Octobre** qui a connu une très forte affluence.

➤ Novembre : **FÊTE DE STE-MAXELLENDÉ** : 2 endroits pour les manèges pour les petits et pour les grands



➤ Janvier 97 : Participation au **NOËL DES ANCIENS**

➤ Février 97 : Participation au **SALON DE L'IMMOBILIER**

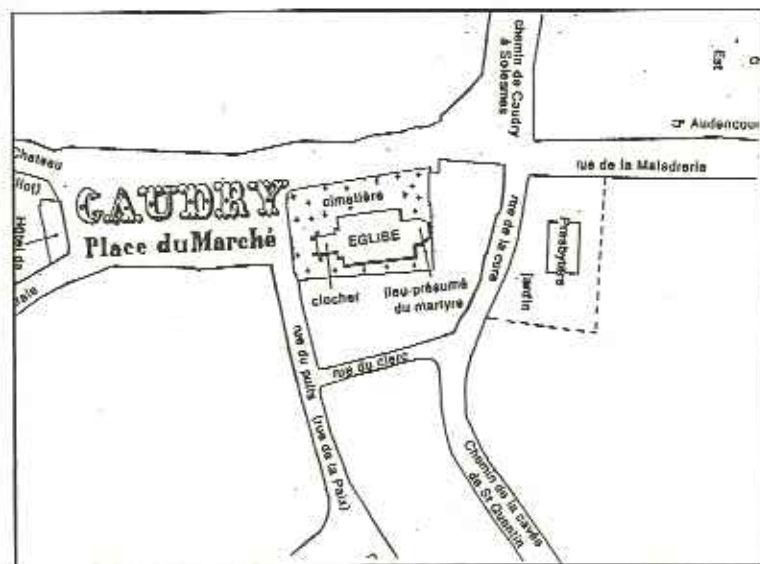
Et encore bien d'autres projets pour cette année... A suivre...

Un point d'histoire : L'ancienne église de Caudry

Nous avons une belle église paroissiale qui a d'ailleurs reçu en 1991 le titre de Basilique.

Ce monument a été construit de 1887 à 1890. Il a été consacré le Lundi de Pâques 7 Avril 1890 par l'Archevêque de l'époque, Monseigneur Odon THIBAUDIER, aidé de son auxiliaire, Monseigneur Henri MONNIER.

Mais beaucoup de Caudrésiens se demandent :
- Où se trouvait l'ancienne église?
(se référer au plan)
- Pourquoi l'a-t-on rasée?



D'une part elle gênait l'extension de la Place communale, que l'on voulait transférer ailleurs. (ce que nous appelons l'ancien cimetière). Et d'autre part elle était très vétuste.

Le clocher (qui avait déjà trois cloches) était du XV^e siècle; bâti en pierres blanches calcaires, son soubassement était en grès flanqué de contreforts, il avait belle allure; le reste du bâtiment, bien que plus récent, menaçait ruine. On dut même faire des réparations sommaires pour que l'édifice puisse être utilisé pendant les trois années que demandait la construction de la nouvelle église.

En 1886 on dut abattre la flèche du clocher, car la charpente qui datait de 1772, était

L'avenir ne peut se bâtir sans tenir compte du passé et surtout, l'homme se grandit toujours en respectant ce qui est sacré

toute vermoulue.

Cette ancienne église était de proportions modestes, prévue pour une population d'un millier d'habitants. Elle mesurait 36 mètres de longueur extérieure, y compris le clocher et le chœur; et 15 mètres de largeur totale.

Il semble d'après les anciens plans qu'il n'y avait pas de transept. C'était une grande salle rectangulaire avec une allée centrale et deux petites allées latérales.

Il fallait passer sous le clocher pour accéder à l'église. Le chœur avait un chevet plat. Les plans nous indiquent également une minuscule sacristie ajoutée à droite près du chœur.

La châsse de Ste-Maxellende se trouvait sur un autel à droite en entrant.

Plusieurs églises ont dû se succéder à cet emplacement, bâties à l'endroit du meurtre de la Sainte (selon la tradition orale).

Le premier édifice datait du transfert du corps de la martyre de St Souplet à Caudry, le 1^{er} novembre 673. Maxellende avait été enterrée dans une sépulture familiale près de St Souplet dans un domaine appelé Pommereuil où se trouvait une «église» dédiée aux Saints Apôtres Pierre et Paul.

Les parents de Maxellende, Humlinus et Amaltrude firent donc construire une église à Caudry pour abriter le corps de leur fille. Ils la dédièrent à St-Vaast, l'Evêque fondateur du diocèse.

Lors de travaux sur la grand'place, il y a une vingtaine d'années, on a retrouvé des chapiteaux de colonnes et de nombreuses traces de carrelages très anciens. Il est vraiment dommage qu'aucun vestige ne soit resté.

Depuis quelques années, on pense poser UNE PLAQUE qui rappellerait l'endroit du martyre de Ste-Maxellende, ou tout au moins l'emplacement de l'ancienne église...

Abbé CARON
Curé-Doyen de CAUDRY,

Le second trimestre 97 sera consacré essentiellement à la musique avec quelques grandes manifestations à ne manquer sous aucun prétexte, à savoir :

Dimanche 6 Avril à 18 h 30 :

Les grands airs de la comédie musicale avec Francine Bastianelli Alto, Antonio Leonel, Tenor et Anne Françoise Hennigon au piano.

Nous pourrons y apprécier des extraits de West Side Story, Porgy and Bess, Les mélodies de Gerschwin...

Ce programme s'intègre dans le cadre du 8^e Festival Mozart auquel participe pour la première fois la Ville de Caudry.

Les 6 et 7 Juin :

Le carillon ambulant de Douai sera à Caudry pour plusieurs prestations en milieu scolaire, et un grand concert Jazz-Carillon aura lieu le 7 au soir avec M. LEROUGE et M. DUFOUR

Enfin, nous n'oublierons pas :

Le 21 Juin la Fête de la Musique

Certains moments forts sont déjà programmés :

- Journées portes ouvertes à l'école de musique le Vendredi 20 après-midi et le 21 Juin au matin,
- La chorale se produira à la maison de retraite,
- L'orchestre jeune animera le centre ville à 18 h 30
- Le 21 Juin en soirée, bienvenue à toutes les formations musicales !

Election du meilleur groupe avec prix.



Notre harmonie qui se compose maintenant de 52 membres, a de nombreuses sorties de prévues :

Elle se produira :

- le 13 Avril à Caudry lors de l'élection de Miss Caudrésis,
- le 1^{er} Mai pour le concert,
- le 1^{er} Juin l'harmonie se produira pour le festival des musiques de Raillencourt Ste Olle, en musique d'honneur,
- le 15 Juin à Ligny,
- le 29 Juin à Montigny.

Dans le cadre des Réseaux Culturels :

MAUROIS recevra, le Vendredi 11 Juillet à 20 h 30, «Les RICOCHETS» qui chanteront BREL.

Malgré ce programme musical très chargé le théâtre ne sera pas laissé de côté, puisque, toujours dans le cadre des Réseaux, Pierrette DUPOYET interprétera «SAND, prénommée George ou l'aurore d'une liberté» à la Salle des Fêtes de Caudry, le Jeudi 24 Avril à 20h30.

A noter également la Conférence Reportage sur l'ECOSSE -sauvages highlands- du Jeudi 10 Avril, à 20 h 15.

L'escalade est devenue en quelques années un «vrai sport». Quelques mètres de verticalité suffisent pour découvrir l'ivresse des grands sommets, et la joie de faire preuve d'une maîtrise de soi autant physique que mentale.

La Ville de Caudry vient de se doter d'un «mur d'escalade» dans la nouvelle salle, Avenue Jean MOULIN. Composé d'environ 100 plaques de 1 m², il comporte des plans inclinés, des dorsaux surplombs, terrasse relais, sur une hauteur de 8m., conforme aux normes AFNOR en vigueur. Chaque point d'assurage peut supporter une charge d'au moins 1 tonne.

Le mur, richement chevilonné, reçoit des prises

amovibles (1.600 possibilités), dont à la fois la grande diversité, mais aussi le changement d'orientation ou d'espacement permettent de tracer des voies de toutes difficultés, repérées par des couleurs différentes.

Ce merveilleux outil de travail devrait, on le souhaite, permettre un apprentissage de la sécurité, et en finalité permettre une transformation du comportement des enfants face aux situations risquées.



La Commission des Sports devant le mur d'escalade

CAUDRY VILLE JUMELÉE

Un peu d'histoire

FIN 1963 :

Peter REITZ du Goethe Institut de LILLE, téléphone à son ami Pierre BAZIN, pour demander si CAUDRY veut bien accueillir le JUGENDMUSIK-KORPS de WEDEL.

JUILLET 1964 :

Une équipe dynamique de bénévoles de tous horizons met en place une grande fête populaire pour accueillir le JUGENDMUSIKKORPS. (on y retrouve Jean et Claude BODSON, M^{me} DEZECACHE, Claudy LEMAIRE, M. LESNE,...)

Les relations s'intensifient entre Pierre BAZIN et Edmund BACHMANN, responsable de la musique au T.S.V.

Des liens d'amitié se nouent entre CAUDRY et WEDEL. La Municipalité caudrésienne et l'Amicale Laïque prennent en compte les relations entre les 2 villes.

NOVEMBRE 1964 :

Une délégation composée de Daniel GRAS-SART, Charles GUIDEZ, Arsène BELOT et Pierre BAZIN, se rend à WEDEL. A partir de cette date, les relations et les échanges s'intensifient et se poursuivent régulièrement :

Amicale Laïque - TSV

Collège de CAUDRY - ERNST BACHLACH SCHULE

Des jeunes, dont notre Maire, M. Guy BRICOUT, ainsi que Paul MOIGNON, Elisabeth LEFEBVRE, Jean-Louis COURTOIS, Gérard TONNET et bien d'autres assurent la pérennité des bonnes relations WEDEL/CAUDRY.

Les 2 Municipalités parlent beaucoup de jumelage et favorisent la création d'un comité. A la demande de Paul MOREAU, alors, Maire de CAUDRY, Pierre BAZIN propose alors des statuts.

Officialisation du JUMELAGE :

Cérémonie de CAUDRY : le 25 Octobre 1986

Cérémonie de WEDEL : le 8 Juin 1985

Depuis de nouveaux partenaires ont concrétisé des échanges.

Les Zones Communautaires d'Activités

La Communauté de Communes de l'Est-Cambrésis qui réunit les communes de BUSIGNY, CAUDRY, LIGNY-HAUCOURT, MARETZ, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS et WALINCOURT-SELVIGNY, et qui regroupe plus de 22.000 habitants compte parmi ses compétences la création, l'équipement et la promotion de zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales et touristiques à WALINCOURT-SELVIGNY, CAUDRY et MARETZ, et ultérieurement de toute zone qui sera à définir par la Communauté.

La première de ces zones est en voie d'achèvement à WALINCOURT-SELVIGNY.

Les terrains de la seconde, à CAUDRY, d'une superficie de 3 ha, ont été achetés par la Communauté de Communes à la Ville de CAUDRY; ils sont situés sur le Parc d'Activités Pâturerie MERCIER, à l'angle du CD 115 A et de la rue de WEDEL.

Celle de MARETZ n'en est qu'au stade du projet.

La particularité de ces zones réside dans la Taxe Professionnelle qui y est appliquée.

Il s'agit d'une Taxe

Professionnelle de Zone dont le taux est fixé par le Conseil de la Communauté de Communes, qui ne s'applique que sur le territoire des dites zones, et dont le produit est versé au budget de la Communauté de Communes.

Par conséquent, sur la Zone Industrielle de CAUDRY, les entreprises implantées sur les terrains communaux paieront la Taxe Professionnelle fixée par le Conseil Municipal de CAUDRY, alors que celles implantées sur la Zone Communautaire régleront la Taxe Professionnelle de Zone, fixée par le Conseil de

la Communauté de Communes.

Il est bon de noter toutefois que sur ces Zones Communautaires, les communes d'accueil continueront de bénéficier du produit des Taxes Foncières.

Pour 1997, le taux de Taxe Professionnelle de Zone atteint 8,5 %, alors que le taux communal de CAUDRY atteint 16,51 %.

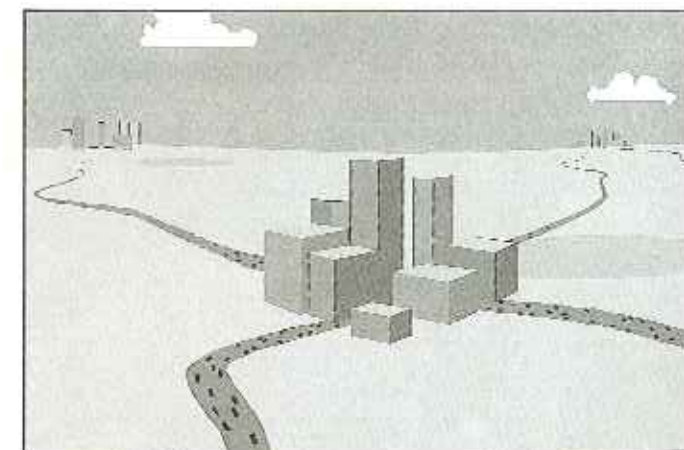
C'est sur des terrains situés rue de la Ramotte, qui devraient être communautaires, que la SICÔS envisage d'édifier un bâtiment de stockage et d'expédition, projet qui devrait se réaliser courant 1997.

Extension de la Zone Industrielle

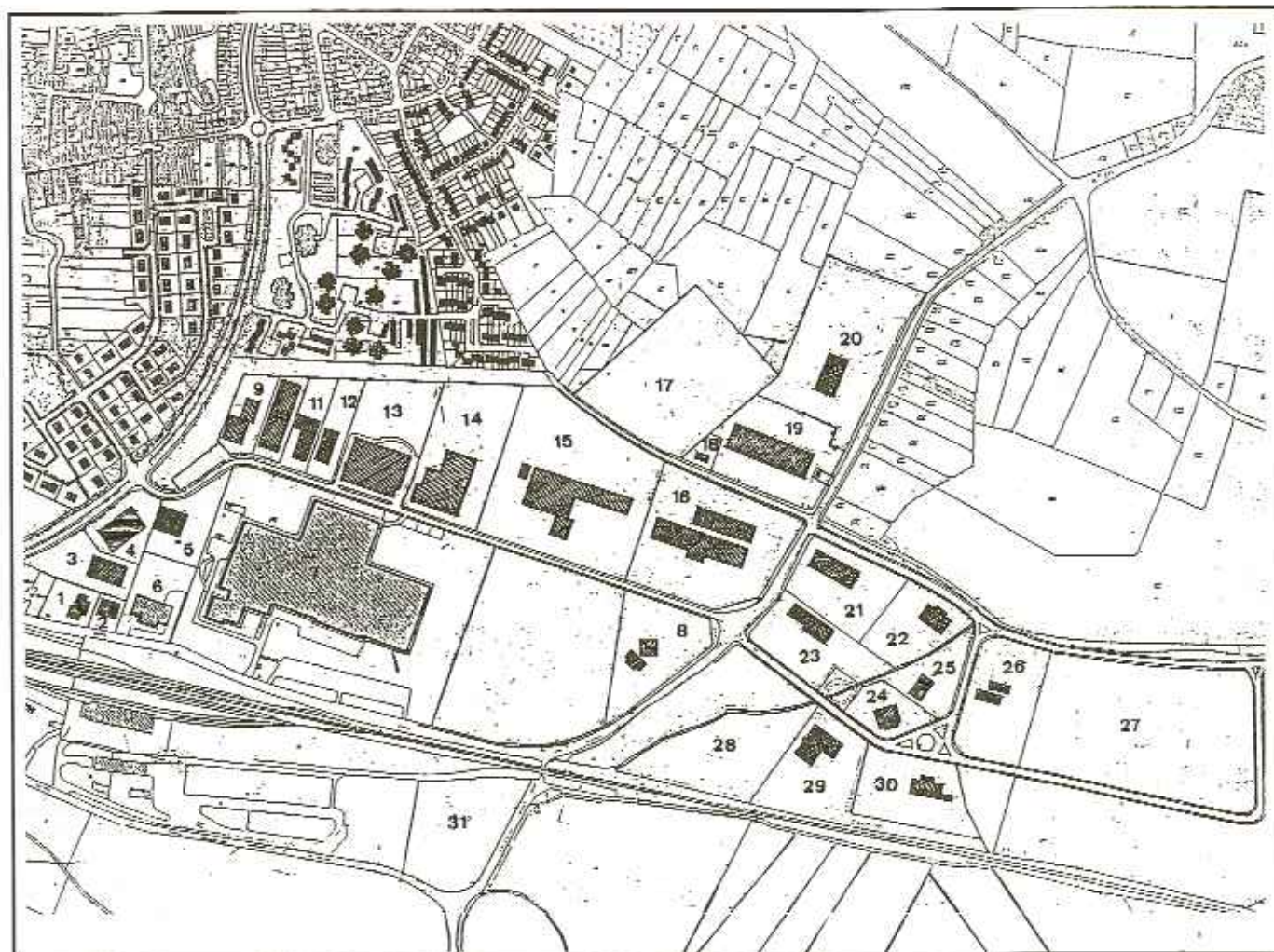
Les travaux d'aménagement de la 2^e Zone Industrielle, rue de Wedel ont commencé récemment.

Cette zone de 13 hectares et demi sera desservie par une route de 7 mètres de large comprenant un accotement unilatéral de quatre mètres. L'ancien chemin le long de la rue de Troisvilles sera conservé pour être transformé en un chemin de randonnée.

Dans cette nouvelle zone, l'assainissement des eaux pluviales et eaux usées sera réalisé. L'eau potable et la protection contre l'incendie, des gaines gaz et électricité, l'éclairage public et le réseau Télécom seront installés et deux postes de transformation seront créés.



ZONE INDUSTRIELLE DE CAUDRY



- | | |
|-------------------------|--|
| ① Ets ROUSSEAU | ⑩ FAUCHE AUTOMATION
et FERRY MASTER FRANCE |
| ② S.A. Raymond MERESSE | ⑪ VIESLY INDUSTRIE TEXTILE |
| ③ ALDI | ⑫ CIDEART |
| ④ CAUDRY AUTOMOBILES | ⑬ S.A. LEMAIRE |
| ⑤ L.N.T. TEXIDEL | ⑭ TEINTURERIE DU CAUDRÉSIS |
| ⑥ S.A. Charles LAPIERRE | ⑮ S.P.A.C. |
| ⑦ SICÔS | |
| ⑧ S.A. Jean LEFEBVRE | |
| ⑨ Cartonnages MAMBOURG | |
| | ⑯ IMPRIMERIE LENGLET |
| | ⑰ Projet SICÔS |
| | ⑱ Ex-DECORAVAL |
| | ⑳ M.S.R.I. |
| | ㉑ LES MAILLES DU CAMBRÉSIS |
| | ㉒ EURO BOYAUX |
| | ㉓ PRUVOT-FAUCON |
| | ㉔ J.M.G. IMPRIMEUR |
| | ㉕ FORMINTER |
| | ㉖ N.S.U. |
| | ㉗ Extension de la Zone Pâture Mercier |
| | ㉘ Zone Communautaire |
| | ㉙ S.A. CARDON |
| | ㉚ BEAUVILLAIN-DAVOINE |
| | ㉛ Entreprise Fabrication Plastique
(projet) |

La Zone d'Activité Pâture Mercier

La première partie de la zone, qui couvre 17 ha, sera prochainement remplie en quasi totalité. Seuls 3 ha, vendus à la Communauté de Communes de l'Est-Cambrésis afin d'y créer sa propre zone communautaire, restent vacants.

Après BEAUVILLAIN-DAVOINE, JMG IMPRIMEUR, NSU, PRUVOT-FAUCON, FORMINTER NORD et EURO-BOYAUX, la SA CARDON et les MAILLES DU CAMBRÉSIS ont choisi ce site.

➤ **FORMINTER NORD**, Centre de formation textile, a ouvert ses portes le 3 Février dernier.

L'Union Professionnelle des Dentelles et Broderies ainsi que le Laboratoire Textile du Cambrésis l'accompagnent dans les locaux totalement réaménagés.

➤ Les travaux de construction du bâtiment, destiné à accueillir la société **EURO-BOYAUX**, spécialisée en charcuterie industrielle, sont en voie d'achèvement.

➤ La **SA CARDON** prendra possession de ses nouveaux locaux en avril prochain.

Elle disposera ainsi des moyens de se développer, de conquérir de nouveaux marchés et de créer une dizaine d'emplois.

➤ Les **MAILLES DU CAMBRÉSIS** est une société qui vient de se créer, dont l'activité reposera sur le tricotage et la confection textile.

Le bâtiment en cours de construction couvrira 2.000 m². Ce projet qui bénéficie du soutien financier des **Crédits Européens FEDER, du Conseil Régional et du Conseil Général**, permettra la création de 20 emplois dès l'ouverture, et de 30 dans un délai de 3 ans.

La seconde partie de cette zone, prévue sur 16 ha, sera aménagée lors du 1^{er} Semestre 1997. Elle permettra d'offrir de nouvelles possibilités d'accueil.

Il est permis de penser que ces terrains s'avéreront rapidement insuffisants.

Il convient donc, dès à présent, de réfléchir sur les opportunités d'extension des Zones d'Activités car l'un des atouts économiques de CAUDRY est de pouvoir répondre dans les meilleurs délais à chaque sollicitation.



Du 20 au 24 Décembre dernier, s'est tenue à l'Espace Mélayers, la seconde édition du **MARCHÉ DE NOËL**, organisée en collaboration par les étudiants du **BTS Aco** du Lycée Paul Duez de Cambrai et la Municipalité.

De nombreuses animations ont été organisées : **Chants de Noël** par les enfants des écoles primaires et maternelles de la ville, **Chorale Municipale**, **Balade en traîneau** avec le Père Noël et ses lutins, **Soirée dégustation**, **Opération photo** avec le Père Noël, divers concours... et bien d'autres encore.

L'un des temps forts de cette manifestation fut **l'arrivée en parachute du Père Noël**. Pour la plus grande joie des enfants et des parents, cinq parachutistes du club acrobatique de Prouvy-Valenciennes ont pris le risque de sauter d'une hauteur de 900 mètres, et ce, malgré les conditions atmosphériques défavorables.



Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des visiteurs afin de connaître leurs attentes, leurs critiques, leurs idées...

Résultats des concours organisés pendant le Marché de Noël

la Plus Belle Vitrine :

- 1^{er} Prix : Baby-Club
- 2^e Prix : Opaline
- 3^e Prix : La Chocolaterie du Musée
- 4^e Prix : La Maison de la Presse

L'Objet Insolite :

- 1^{er} Prix : Gaylord BARRE
- 2^e Prix : Jérémy NAFTEUR
- 3^e Prix : Astrid et Adrien L'AUWARIER

La Phrase Mystérieuse :

- 1^{er} Prix : Sylviane MITATY
- 2^e Prix : Nadine HERBIN



Nouvelle exposition au Musée de la Dentelle

Le Musée de la Dentelle, en partenariat avec les Industriels de la Broderie, vous invite à un voyage initiatique au cœur de l'univers de la broderie contemporaine du 1^{er} Février au 10 Mars 1997.

Cette industrie, qui occupe 2.500 personnes et exporte 45% de sa production, est présente dans les secteurs de la lingerie/corseterie, de l'ameublement, du prêt-à-porter et de la haute couture. Bien que la broderie mécanique fasse partie de notre quotidien, et de notre histoire, elle reste méconnue.

De la broderie, nous n'avons retenu que l'image d'une femme penchée sur son ouvrage. Loin de ce cliché, la broderie main, très liée aux activités de l'Eglise durant le Moyen Age, fut jusqu'à la révolution, une activité de création artistique masculine. Ensuite, perdant de son aura, elle devint un simple

ouvrage de dame. Si la broderie main orne encore les robes de haute couture, elle n'occupe qu'une très faible part du marché.

En effet, la broderie mécanique, inventée dans le premier quart du XIX^e siècle par un Français, s'est imposée comme la seule broderie capable de fournir en grande quantité des produits de qualité répondant aux exigences de la mode contemporaine. La richesse des motifs, l'utilisation des matières et des techniques modernes, alliées au savoir-faire des hommes, ne cessent de surprendre.

Programme des expositions temporaires de l'année :

Du 15 Mars au 15 Juin 1997

Les chasubles brodées du XIX^e au XX^e siècle

En coproduction avec le Musée Matisse, le Musée de la Dentelle expose des broderies sacrées : chasubles brodées du XIX^e (collection de Notre Dame de Paris), et du XX^e siècle. L'univers des broderies sacrées, d'un extrême raffinement symbolique et technique, s'ouvre à vous.

Du 21 Juin au 15 Septembre 1997

Flash et coups de pincéaux sur la dentelle haute couture

Quand le regard drôle et inattendu de Yann ROMAIN, photographe de mode, se pose sur la dentelle, ses photographies inspirent des peintres contemporains. Ces «photo-peintures», ainsi que les muses de cette exposition, des robes haute couture, vous entraînent dans l'imaginaire artistique contemporain.

Du 20 Septembre au 14 Décembre 1997

Le costume guadeloupéen et la dentelle

Entre tradition et modernité, Angenel GONFIER vous invite à découvrir la mode guadeloupéenne en dentelle. Ce jeune créateur de mode revisite l'usage des dentelles pour notre plus grand plaisir.



Le Musée est ouvert :

- ☛ Semaine : de 14 à 17 heures - Formé le mardi
- ☛ Week-end et jours fériés : de 15 à 19 heures
- ☛ Le matin sur RDV pour les groupes
- ☛ Visites d'entreprises et d'ateliers pédagogiques sur RDV

F.N.A.C.A.

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie

Dans le cadre de ses activités d'association d'Anciens Combattants, la FNACA organise tout au long de l'année, pour entretenir des liens d'amitié entre les Anciens d'Algérie, Maroc, Tunisie, des bals, repas et voyages.



Le Samedi 25 Janvier, ils étaient près de 250, réunis pour un **REPAS DANSANT/SPECTACLE**, à la Salle des Fêtes de Caudry.

L'animation qui s'est achevée vers les quatre heures du matin était assurée par le groupe belge «LILI'S MUSIC SOUND».

Chanteuse, danseuse orientale, couple de danseurs de tango, illusionniste, automate, surent capter entre deux coups de fourchette l'attention de la génération des 55/65 ans.

Prenant la parole en début de soirée, le **Président Gérard BEZIN**, en présence de **M. Guy BRICOUT**, Maire, Conseiller Général, **présenta ses vœux de bonheur et santé** et souhaita une retraite paisible à un nombre croissant de membres.

Gérard BEZIN rappela que 1997 est le 35^e anniversaire de la fin de la **GUERRE d'ALGÉRIE** et que le 19 Mars sera célébré avec éclat.



Il ne manqua pas de rappeler que le 19 Mars se célèbre à Caudry depuis 1963, Messieurs **Albert DELHIN**, **Henri LEFEBVRE**, **Paul MOREAU**, **Jacques WARIN** ayant occupé successivement le fauteuil de Maire.

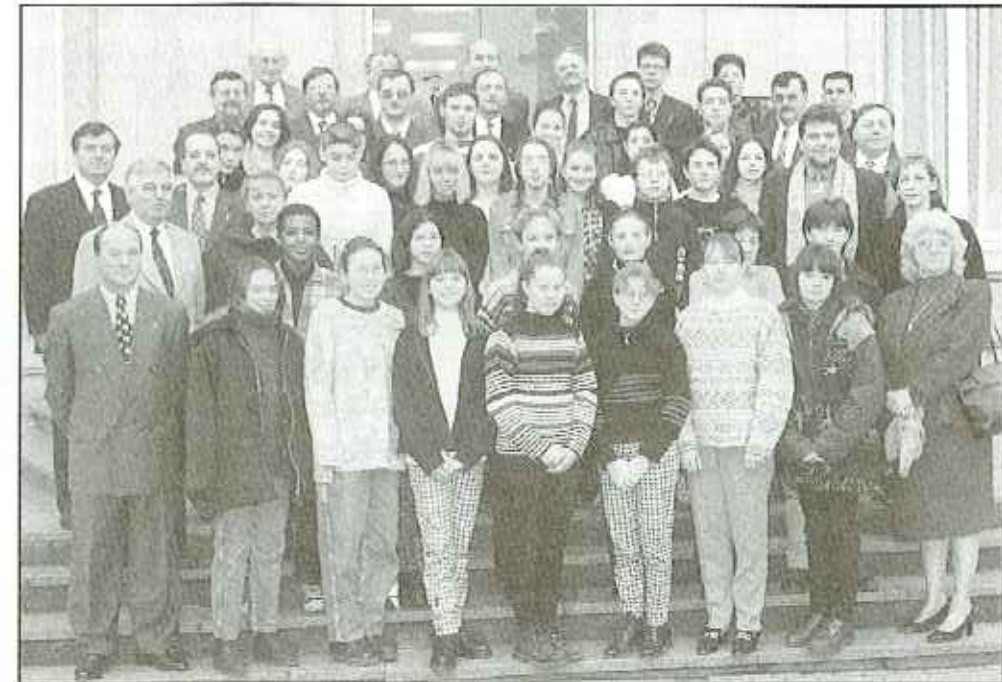
Il souligna le récent vote d'un vœu du Conseil Municipal pour l'officialisation sur le plan national de cette célébration.

Le 19 Mars étant aux anciens combattants en Algérie, ce que le 8 Mai est aux combattants de 39-45 et le 11 Novembre à ceux de 14-18. Le vote fut acquis par 32 voix sur 33 (contre : **M. DISDIER**, représentant du Front National).

Pour conclure, il annonça différentes initiatives du **Comité de la FNACA de Caudry** pour les mois à venir et invita les anciens combattants en Afrique du Nord, encore inorganisés, à rejoindre l'association.

Mise en place du Conseil Municipal Jeunes

Suite à l'élection qui a eu lieu le 18 Décembre 1996, les jeunes élus, se sont réunis en Mairie le 26 Janvier 1997 pour la mise en place du Conseil Municipal Jeunes.



Après avoir félicité les jeunes pour leur élection et pour leur présence, signes de leur dévouement et de leur souci du sens civique, Monsieur le Maire leur a présenté le Conseil Municipal «Adultes». Il a invité chaque «aîné» à se présenter et à définir le cadre de ses actions et de ses compétences. Les adultes ont ensuite symboliquement laissé leur place aux jeunes.

Un questionnaire reprenant les commissions du Conseil Municipal Adultes avait été envoyé aux jeunes qui déjà pouvaient choisir les commissions dans lesquelles ils désiraient siéger.

Finalement, **M. Alain RIQUET**, Maire-Adjoint, plus spécialement chargé du Conseil Municipal Jeunes a précisé que **4 commissions ont été retenues**, à savoir :

- Commission Sports-Loisirs
- Commission Culture Education
- Commission Environnement et Cadre de vie
- Commission Affaires sociales et Santé

Deux autres commissions seront communes :

- Commission Finances
- Commission Information et Communication

Ce premier contact a permis aux jeunes de faire connaissance avec l'équipe municipale, la Mairie et les actions à mener.

Le 4 Février dernier à 19 heures, le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni. Et cette fois, ce sont les jeunes qui se sont présentés en annonçant la commission à laquelle ils souhaitent participer.

La répartition est la suivante :



Sports-Loisirs :

HOUSSIN Aurélie
LEMAIRE Céline
LENEUTRE Cathy
SYLLEBRANQUE Catherine
DUFOUR Claire
DUBOIS Pauline
DELSARTE François



Culture-Education :

FLAMENT Stéphane
LASSERON Caroline
DUMOTIER Damien
RIGAUT Sonia
RENARD Isabelle
TISSERAND Dorothée
DESREUMAUX Sophie
GUIDEZ Guéric



Environnement et Cadre de Vie :

TESSON Marie
MONTAY Anaïs
ETHUIN Hélène
VERIN Ludivine
POULAIN Régis
STASIAK Sébastien
CORNAILLE Guillaume
RENARD Stéphanie
BALESSE Mathieu
FONTANINI Lorédana



Affaires Sociales et Santé :

RIQUET Charlotte
LAMAND Karine
LEFEBVRE Marilyne
GODON Carole
BRICOUT Romain
HUROT Emma
PROMINSKI Adeline



Les jeunes se sont ensuite pour la 1^{ère} fois retrouvés en commissions, avec un ou deux élus ayant pour rôle celui de conseiller, de guide.

Des idées, des actions ont déjà été brassées dans les secteurs les plus divers :

Visites à la Maison de Retraite, sensibilisation, informations sur la drogue, le SIDA, aides aux jeunes défavorisés, activités dans la nouvelle maison des jeunes, tracé VTT, propreté de la ville, informations des jeunes sur les manifestations culturelles, sportives...

Autant de préoccupations qui rejoignent finalement celles des adultes, signe que les générations ont davantage intérêt à s'ouvrir les unes aux autres plutôt qu'à se cloisonner.

La fréquence des réunions, retenue dans un premier temps, est d'une fois tous les quinze jours.

Les débuts du Conseil Municipal des Jeunes sont, n'en doutons pas, très prometteurs pour l'avenir.

Le Centre de Secours

Situé en plein centre-ville, le Centre de Secours de CAUDRY comprend 54 Sapeurs-Pompiers : 4 professionnels et 50 volontaires. S'il assure la sécurité des 14.000 habitants de la ville, il couvre également 24 communes, d'ESTOURMEL à INCHY-BEAUMONT et de St-HILAIRE à VILLERS-OUTRÉAUX, dont la moitié n'a pas de pompiers locaux. L'ensemble de la population à protéger s'élève donc à plus de 43.000 habitants.

Il dispose pour cela de 14 véhicules et de 3 remorques :

- 2 Fourgons-Pompe-Tonne (FPT)
- 1 Fourgon-Pompe-Tonne Hors Chemins (FPTHC)
- 1 Echelle Pivotante Semi-Automatique (EPSA)
- 1 Véhicule Poste de Commandement (VPC)
- 1 Dévidoir Automobile Tout Terrain (DATT)
- 2 Véhicules Tous Usages (VTU)
- 1 Véhicule de Secours Routier (VSR)
- 2 Véhicules de Secours aux Asphyxiés et Blessés (VSAB)
- 3 Véhicules de Liaison (VL)
- 1 Remorque Poudre (RP)
- 1 Moto-Pompe Remorquable de 90 m³ (MPR)
- 1 Canot de Sauvetage Léger (CSL)

Si le VPC, le DATT, un VSAB et un VL appartiennent au Service Départemental d'Incendie et de Secours, les autres véhicules sont la propriété de la commune.

Le nombre d'interventions est en constante augmentation. Il est passé d'à peu près 1.800 en 1992 à près de 2.200 en 1996.

Si la lutte contre le feu reste la plus spectaculaire des activités des Sapeurs-Pompiers, elle ne compte plus que pour 10 % des interventions; la part du lion revenant au secours à victime, avec 759 sorties de VSAB (vous savez, les ambulances rouges!) en 1996.

Mais on appelle aussi les Pompiers pour une antenne

de télévision menaçant de tomber, un nid de guêpes, une cave inondée ou une capture d'animal.

Si certaines interventions ne revêtent pas un caractère d'urgence, d'autres, en revanche, ne permettent pas le moindre retard. Alors n'oubliez pas que :

VOUS ÊTES LE PREMIER MAILLON DE LA CHAÎNE DES SECOURS.

Tant que les Sapeurs-Pompiers ne sont pas avertis, ils ne peuvent pas intervenir!

POMPIERS MODE D'EMPLOI

Vous êtes témoin d'un sinistre. Vous composez le 18.

24 heures sur 24, les Sapeurs-Pompiers traitent votre demande.

En répondant aux questions que vous posez l'opérateur Sapeur-Pompier, vous permettez une intervention rapide et efficace.

Restez calme et indiquez clairement :

- LE LIEU DU SINISTRE :

commune, lieu-dit, rue et toute précision pouvant aider les Sapeurs-Pompiers à se rendre sur les lieux.

- LA NATURE DU SINISTRE :

Secours à personne :



Un Sapeur-Pompier de Caudry au combat des flammes, au péril de sa vie, dans un établissement industriel de la ville.

précisez les circonstances de l'accident (chute, malaise, brûlure...) et si la personne est consciente ou inconsciente.

Incendie : précisez l'élément en feu (maison individuelle, appartement, véhicule, végétation...) et la présence ou non de victimes à l'intérieur de la zone en feu.

Accident de la circulation: précisez le nombre de véhicules et le nombre de victimes.

Fuite de gaz

Pollution...



Feu d'habitation à Caudry. Perchés sur la grande échelle, grâce à leurs efficacité et rapidité, ils ont sauvé deux habitations contiguës d'un coron.

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER, MAIS ATTENDEZ QUE L'OPÉRATEUR SAPEUR-POMPIER VOUS Y INVITE.

QU'EST-CE QU'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ?

C'est un citoyen de la commune qui passe une série de tests médicaux établis par un médecin généraliste, lui-même Sapeur-Pompier volontaire et nommé conjointement par Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire.

Ces tests sont le seul juge de paix et le candidat est déclaré apte ou inapte physiquement au métier de Sapeur-Pompier.

S'il est apte, il souscrit un engagement de cinq ans.

Il est ensuite incorporé et doit suivre une formation appelée TGI (Techniques Générales Initiales), pendant une période de 6 mois, tous les samedis après-midi, où il acquiert toutes les méthodes d'extinction, de sauvetage et de secourisme.

S'il est reçu à l'examen (contrôle des connaissances et tests pratiques), il entre dans l'équipe opérationnelle Incendie de la caserne et doit poursuivre sa formation dans les spécialités appelées CFAPSE (Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Equipe) et CFAPSR (Certificat de Formation Aux Premiers Secours Routiers). Au bout d'une année de stage, il est titularisé et entre dans l'équipe opérationnelle secours à personne (ambulance).

Le citoyen devenu Sapeur-Pompier, reste un ouvrier, un employé ou un cadre d'une entreprise de la commune ou d'une autre commune et est toujours rémunéré par son employeur selon sa qualification professionnelle. Mais il doit pouvoir se libérer lorsque retentit la sirène ou lorsque son appareil appelé «bip bip» se déclenche. Il se rend alors à la caserne, enfile sa tenue

d'intervention et monte dans l'engin auquel il a été affecté. A la fin de l'intervention, il retourne chez son employeur pour terminer sa journée de travail.

Il doit également prendre des gardes les samedis, dimanches et jours fériés, et parfaire sa formation en participant aux stages proposés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours afin d'être opérationnel face à toutes les nouvelles techniques. Le Sapeur-Pompier, qu'il soit professionnel ou volontaire, est devenu un technicien du risque. (A noter que les jours de stage sont à prendre sur les jours de congés annuels.)

Le Sapeur-Pompier appelé en mission se rend à la caserne, depuis son lieu de travail ou son domicile, avec son véhicule personnel. Il n'a aucun moyen de se faire reconnaître des autres usagers de la route. Il doit pourtant aller le plus vite possible car une vie humaine ou une entreprise sont peut-être en jeu.

Vous comprendrez alors qu'il roule parfois un peu trop vite, qu'il respecte plus ou moins les priorités, qu'il circule avec ses feux de croisement et ses feux de détresse en pleine journée et qu'il abuse du klaxon pour se frayer un passage ô combien dangereux pour les autres usagers et pour lui-même.

Alors, si vous voyez un véhicule civil rouler de façon un peu «olé olé», dites-vous que c'est peut-être un Sapeur-Pompier volontaire qui se rend à la caserne pour sauver son prochain et laissez-lui le passage!



Une équipe du Centre de Secours procède à la désincarcération d'une victime prisonnière dans sa voiture, à une heure tardive de la nuit.

LE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL A CAUDRY

Le Sapeur-Pompier professionnel à Caudry est un pompier de métier qui assure les premiers départs avec les volontaires, répare le matériel, les véhicules, et les maintient en état de marche constant, prêts à «décaler» à la première alerte. Il assure également le nettoyage du casernement.

Le Centre de Secours de Caudry compte 4 Sapeurs-Pompiers professionnels, dont deux sont logés sur place. Ils assurent 48 h de garde, suivies de 24 heures de repos. Leur première fonction est d'assurer la validation du déclenchement d'alerte, signifiant ainsi au Centre de Traitement de l'Alerte situé à Cambrai que celle-ci a bien été reçue et que les secours sont «au départ». Ils gèrent également les équipes de garde par informatique et prennent en compte les demandes de secours verbales.

L'officier commandant le Centre, et son adjoint ne sont pas logés à la caserne. Ils travaillent officiellement aux heures de bureau (8h30-12h et 14h-17h30), mais en dehors de celles-ci, ils assurent les missions opérationnelles et administratives.

Le chef de Centre a aussi à sa disposition un employé communal, officier Sapeur-Pompier volontaire, détaché au Service Incendie, et qui assure le secrétariat du Corps.

Le Lieutenant BAUDOIX, chef du Centre de Secours de Caudry, se tient à la disposition de toutes les personnes qui désireraient des renseignements complémentaires sur les Sapeurs-Pompiers, qui voudraient savoir comment devenir Sapeur-Pompier volontaire ou qui voudraient embrasser la carrière de Sapeur-Pompier professionnel jusqu'à devenir officier.

Caudry - Un livre

«A l'Ombre d'un Sourire» est un clin d'œil espiègle d'un jeune auteur caudrésien de 75 ans, aux dépens de quelques-uns de ses contemporains.

L'auteur de ce livre, M^{me} Paule LEFEBVRE, est bien connue dans la Cité Dentelle. Elle était professeur de lettres, Maire-Adjoint à la Culture, et épouse de l'ancien Maire et Conseiller Général du Nord, M. Henri LEFEBVRE.

M^{me} LEFEBVRE écrit pour son plaisir. Elle est d'ailleurs son propre éditeur, et a fait publier son recueil chez un imprimeur caudrésien.

A L'OMBRE D'UN SOURIRE
(Silhouettes)
de Paule LEFEBVRE
En vente à la Maison de la Presse
et à la Bibliothèque Municipale
au prix de 100 F.

LE SAVIEZ-VOUS?

Plantation

Distances et hauteurs à respecter :

Vous êtes libre de planter sur votre terrain autant d'arbres que vous voulez, des essences de votre choix.

Toutefois, il existe dans certains cas des distances et des hauteurs à respecter.

En aucun cas vos plantations ne doivent surplomber les propriétés voisines et n'y causer de dommage. Cette règle s'applique également aux voies publiques.

Tout arbre ne dépassant pas 2 mètres de hauteur doit être planté à 0,50m au moins de la limite séparative, tout arbre dépassant 2 mètres de hauteur doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative.

Élagage des haies :

L'arrêté municipal du 16 Avril 1996 indique que les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou des locataires. En outre les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Aux carrefours et bifurcations des voies communales et autres voies publiques, les arbres à haut jet doivent être coupés par les soins des propriétaires ou locataires, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres à compter du centre des carrefours ou bifurcations.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectuées d'office par la ville, après

mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet et aux frais des propriétaires.

Villes et maisons fleuries

- ✿ Fleurir notre ville c'est : offrir une image plus accueillante,
- ✿ Participer à la valorisation du patrimoine,
- ✿ Apporter de la gaieté et de la joie de vivre dans un environnement de qualité.



Cette entreprise est un travail d'équipe, et votre participation au fleurissement améliorera notre cadre de vie.

Je vous invite à vous inscrire au concours des Maisons Fleuries.

Cet acte est gratuit et ne vous engage aucunement.

Les inscriptions sont prises au Mairie, Services Techniques (rez-de-chaussée).

Une plaquette réalisée par le Comité Départemental du Tourisme du Nord vous sera remise, si vous le souhaitez, lors de votre inscription.

Guy BESIN



Remise des clés d'un véhicule de commandement au Lieutenant BAUDOIX, par Monsieur le Maire, Conseiller Général du Nord. Ce véhicule, livré par le Garage Peugeot de Caudry, destiné aux missions opérationnelles et administratives, est équipé des appareils spécifiques Sapeurs-Pompiers (deux tons, gyrophare, radio, téléphone)

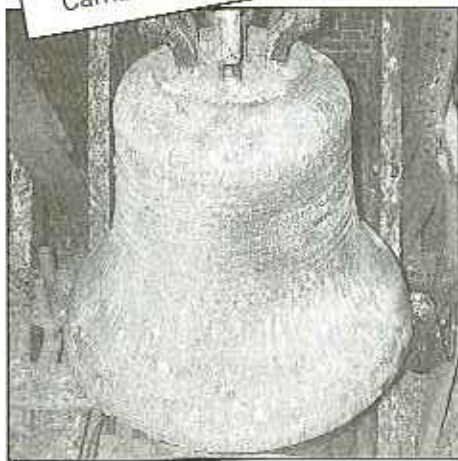
Erratum

Dans le DIALOGUE N°6, un article concernant la Société Nestor BASQUIN a été diffusé. Quelques erreurs de chiffres s'y sont glissées involontairement.

En effet, en 1986, avant cession, le bilan de l'entreprise, faisait état d'un chiffre d'affaires de 37.191.000 F.H.T., d'un résultat brut de 3.775.000 F., avec un personnel de 67 personnes.

CAUDRY à TOURISSIMA

Cette année encore l'Office de Tourisme et la Ville de Caudry ont participé au Salon du Tourisme afin de faire découvrir nos richesses. Le stand de notre cité était joliment décoré de Dentelle, savoir-faire local. On pouvait y découvrir des tables gourmandes aux visites guidées, toutes les facettes du Cambrésis.



Les Cloches de la Basilique Sainte-Maxellende

Les cloches de notre Basilique ont été coulées par la Fonderie LAUTY de Douai dans les années 1920 et 1922.

L'électrification a été réalisée par la Maison MAMIAS en 1952; la grosse cloche en volée, puis la moyonne et la petite on tintement, avec la pose d'un dispositif de glas volée 3 cloches.

En 1995, des travaux de remise en état ont été réalisés afin de retrouver les sonorités de glas et d'Angélus d'autrefois, ainsi que les sonorités de quarts d'heure sur 3 cloches.

La ville de Caudry possède une des plus grosses installations de sonorité du Cambrésis.

Domaine Médical

Le Docteur Ch. KAMAL-NGUYEN, a ouvert un cabinet de Gynécologie Médicale et Acupuncture le 1^{er} Mars 1997. Il se trouve : 1, rue Léonce Bajart.

Ouverture à compter de la mi-avril d'un Laboratoire d'Analyses Médicales dirigé par M. GURY.

Depuis le 10 Mars dernier, le Docteur Bruno MUDRAKOWSKA a ouvert un cabinet d'Angéiologie situé au 21 bis, rue Aristide Briand.

M. Frédéric BEAUCHAMP, Masseur Kinésithérapeute Rééducateur a ouvert un cabinet 4, rue Victor Hugo.

Le Docteur Dominique RENARD, Chirurgien-Dentiste succède au Docteur SOLEAU : 7, rue Gambetta ☎ 03 27 85 04 09.

M^{me} Mariannick CATRY, SAGE FEMME, diplômée d'Etat a ouvert le 2 Avril, un cabinet d'accouchements/surveillance de la grossesse. Consultations et visites à domicile. Cours de préparation en salle ou en piscine. Rééducation périnéale.

Une association sportive à WEDEL

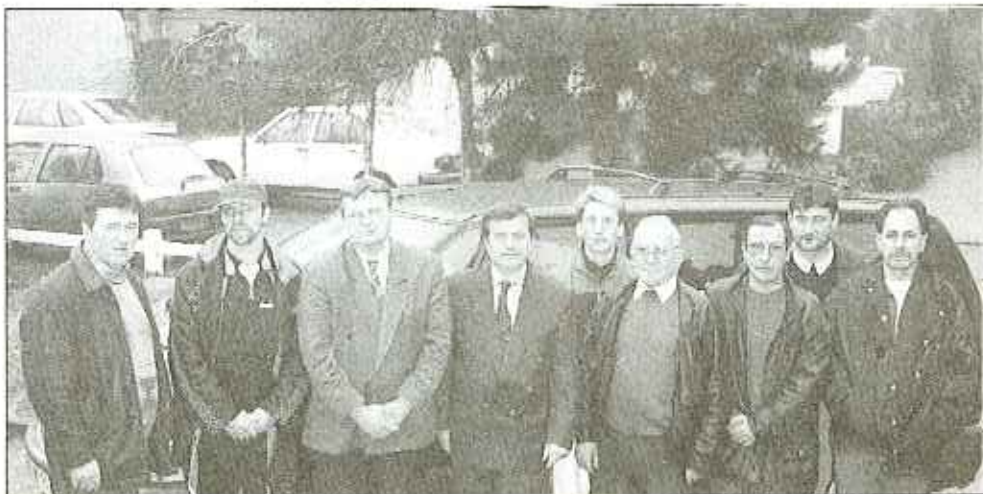
Créée en Octobre 1996, l'association «Foot Loisirs des Municipaux de Caudry et de leurs Amis» composée d'employés Municipaux, amoureux du ballon rond, a récemment participé à un tournoi en salle à WEDEL, et ce grâce à l'aide du Comité de Jumelage et de la Municipalité.

Cette jeune association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901, a pour siège social la Mairie de Caudry.

Le Comité de Direction de celle-ci se compose comme suit :

- Président d'Honneur : M. Guy BRICOUT, Maire de Caudry et Conseiller Général du Nord.
- Président : M. Olivier LEVEAUX
- Vice-Président : M. Jean-Pierre RICHARD
- Secrétaire : M. Marcel ROUAS
- Trésorier : M. Gilbert GOBINET

L'entraînement se déroule chaque lundi à partir de 20h à la Salle Coubertin. Si vous désirez y participer, n'hésitez pas! Allez vous joindre à eux.



L'Assemblée Générale du CYCLO-CLUB CAUDRÉSIE

s'est tenue le Dimanche 9 Février dernier au Centre Socio-Culturel; les membres de cette association et quelques représentants de la Municipalité étaient présents.



Le 5 Mars dernier, notre commune a reçu un invité de marque : M. François DOUBIN, ancien Ministre du Commerce et de l'Artisanat. Dans notre prochaine édition, un article détaillant sa visite vous sera proposé.



Des travaux d'assainissement ont commencé, rue de St-Quentin à l'occasion de la construction de deux giratoires de part et d'autre de la voie ferrée. Les déviations, restent en place pour quelques mois. Les automobilistes retrouveront leur itinéraire habituel et le trafic sera bien plus fluide.

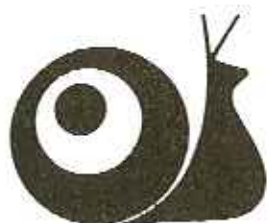


Le premier SALON DE L'IMMOBILIER s'est déroulé les 8 et 9 Février à l'Espace Mélayers. Des étudiants en BTS Action Commerciale du Lycée Technique privé du Cambrésis étaient à l'origine du projet, et l'ont mené à bien. Une petite quinzaine de professionnels étaient présents sur les lieux, permettant ainsi aux intéressés d'obtenir tous les renseignements possibles.

L'école Maternelle Jacquart, sous la direction de M^{me} Dauchet, avec les Parents d'Élèves, le corps enseignant, les Services Techniques de la Mairie, les élèves du LEP Jacquart, ont organisé un défilé carnavalesque lors du Mardi-Gras, dans le centre ville.



CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT DOUAI-CAMBRAI



Faire construire sa maison, acheter et rénover, louer un logement, vérifier une hausse de loyer ou la légitimité d'un congé, savoir si l'on peut bénéficier **des aides de l'ANAH ou d'un PAH** (Prime à l'Amélioration de l'Habitat) : autant de questions qui sont posées.

Le domaine du logement est en mutation constante et les réformes ne cessent de se succéder.

Le Centre d'Information sur l'Habitat, conventionné par le Ministère du Logement, vous aidera à résoudre ces problèmes complexes : sa consultation est gratuite pour tous les usagers.

Le Centre d'Information sur l'Habitat (C.I.H.) vous informe objectivement sur la réglementation ayant trait au logement (aspects juridiques, financiers, fiscaux, administratifs).

Il met gratuitement à votre disposition :

• des conseillers spécialisés en droit de la construction pour répondre à toutes vos questions : location, accession, contrats etc...

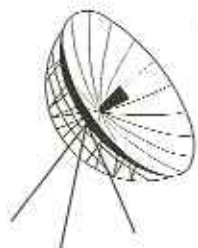
• un technicien en maîtrise de l'énergie tient une permanence tous les vendredis sur rendez-vous sur place, pour vous informer et conseiller en isolation et chauffage des bâtiments.

N'HESITEZ PAS. CONSULTEZ LE C.I.H.

Le Centre d'Information sur l'Habitat se situe à DOUAI, 64, rue du Canteleu - ☎ 03 27 97 36 27.

Il est ouvert du lundi après-midi au samedi matin de 9 à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures.

L'antenne parabolique



Vous avez choisi les chaînes que vous souhaitez regarder, déterminé les satellites à recevoir, il ne vous reste plus qu'à acheter votre matériel et à l'installer. Avant cela, vous devez savoir quelles sont les démarches administratives à entreprendre pour cette installation, qu'elle soit individuelle ou collective, et vous assurer que rien ne peut s'y opposer.

L'installation d'une antenne parabolique est un droit garanti par la loi. En effet, la liberté de réception audiovisuelle est une liberté fondamentale issue du droit à l'information.

Le droit de réception audiovisuelle s'applique à tout citoyen, qu'il habite en maison individuelle, en logement collectif ou qu'il soit locataire ou copropriétaire.

Pour le propriétaire d'un pavillon :

Le propriétaire d'une maison individuelle est libre de poser son antenne parabolique sur le toit de sa maison. Il doit veiller cependant à ce que le diamètre du réflecteur soit inférieur à un mètre car au-delà, le régime de déclaration préalable de travaux s'applique. Il s'agit d'une simple déclaration à la Mairie du domicile.

Pour le locataire en habitat collectif :

Le locataire ou tout occupant doit informer le propriétaire par lettre recommandée, de sa volonté de poser une antenne

parabolique sur le toit de l'immeuble.

Il est recommandé d'indiquer dans le courrier :

- les caractéristiques techniques de l'antenne à poser,
- le nom et les coordonnées d'un installateur qui devra effectuer l'installation,
- un plan ou un schéma, même sommaire du projet de pose de l'antenne et de passage des câbles,
- et les programmes que l'on souhaite capter à l'aide de cette antenne.

Les cas particuliers :

L'installation d'une antenne en façade d'un immeuble est formellement interdite. Elle modifie l'aspect extérieur de l'immeuble et constitue un motif légitime et sérieux de s'opposer à la pose de l'antenne parabolique.

Une parabole individuelle placée à l'intérieur d'un balcon n'est assujettie à aucune réglementation ni autorisation, à condition que ce balcon ne soit pas considéré comme partie commune.

À qui confier vos enfants ?



Lorsque vous travaillez à temps complet,
vous travaillez à temps partiel,
vous avez un rendez-vous (médecin, dentiste, coiffeur, ...)
vous participez à une activité (gym, danse, ...)
vous faites des achats...

**La Halte-Garderie,
Crèche LA MAISON ENCHANTEE**
située,

5 rue Faidherbe à Caudry,
vous propose différents modes de
garde pour vos enfants de 3 à 6
mois.

Elle est ouverte du lundi au
vendredi de 7h30 à 18h30.

Pour tout renseignement :

☎ 03.27.75.07.27



Samedi 19 AVRIL : Journée Portes Ouvertes de 10 à 16 heures



Les Services de Proximité

Le CONSEIL RÉGIONAL Nord/Pas-de-Calais a mis en place une politique de développement des services de proximité. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche originale : ils répondent à de nombreux besoins sociaux, ils mettent en relation les personnes et s'inscrivent dans un territoire. En cela, ils contribuent à réduire l'exclusion et inventent de nouvelles solidarités. Encore faut-il qu'ils soient accessibles à tous...

Toutes les études le disent, les services de proximité représentent un formidable gisement d'emplois et doivent être considérés comme des activités productives à part entière. A cette condition seulement, ils contribueront à créer des emplois durables.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- **L'aide à domicile**, pour les personnes qui ne peuvent réaliser elles-mêmes certains gestes de la vie quotidienne parce-qu'elles travaillent, sont malades ou ne sont pas autonomes.

- **L'assistance familiale**, pour les personnes qui souhaitent une meilleure qualité de vie et demandent une aide pour des tâches domestiques, baby-sitting...

- **L'accueil et la garde des enfants**, à leur domicile, chez une autre personne ou dans des structures collectives telles que les crèches, haltes-garderies, activités périscolaires...

- **Le cadre de vie**, en intervenant sur l'habitat et les espaces collectifs, les transports et les déplacements, la sécurité des biens et des personnes...

- **La culture et les loisirs**, pour toutes les générations dans des espaces collectifs, par le biais d'animations, d'activités socio-culturelles ou sportives...

- **L'environnement**, pour la gestion des déchets, l'entretien des espaces naturels et des zones protégées, l'économie d'énergie...

- **Le tourisme**, par un accueil et un hébergement conviviaux, des animations, la valorisation du patrimoine...

LES MESURES

Aide au conseil :

Bénéficiaires : être une association ou, à titre exceptionnel, une coopérative ou une mutuelle employant moins de 500 salariés.

Objectifs : Permettre aux associa-

tions (Loi 1901) développant une activité sociale, d'insertion sociale, ou d'insertion par l'économie, d'accéder au conseil et à l'expertise nécessaires pour mettre en œuvre leurs projets.

Critère : recourir à un cabinet conseil.

Montant de l'aide : 80 % du coût TTC de l'intervention du cabinet, dans la limite de 30.000 F. Non cumulable avec d'autres interventions de l'Etat ou de la Région.

Pratique : S'adresser à la Direction de l'Action Economique et de l'Agriculture, Mission développement des services de proximité, 45D rue de Tournai, à Lille.

☎ : 03.28.82.75.69

Fax : 03.28.82.75.05

Adresse Postale :

Hôtel de Région, Centre Tournai
59555 Lille Cédex.

Assistance au porteur de projets :

Bénéficiaires : être constitué en association

Objectif :

- Création d'emplois qualifiés et durables;
- Faire participer les usagers à la définition et à la gestion du service;
- Permettre l'appui d'un conseil extérieur.

Critères : créer des emplois dans le cadre de contrats de droit commun (pas des CES)

Montant de l'aide : plafonné à 200.000 F par projet.

- 50% pour la rémunération et les frais du porteur de projet;
- 50% pour financer l'intervention d'un conseil extérieur.

Pratique : s'adresser à la Direction de l'Action Economique et de l'Agriculture, Mission développe-

ment des services de Proximité, 45D rue de Tournai, à Lille.

☎ : 03.28.82.75.69

Fax : 03.28.82.75.05

Adresse Postale :

Hôtel de Région, Centre Tournai
59555 Lille Cédex.

Aide au démarrage :

Bénéficiaires : Le projet doit être porté par une structure associative, coopérative ou mutualiste.

Objectif :

- Favoriser la création ou le développement de projets;
- Favoriser leur structuration;
- Favoriser la création d'emplois qualifiés et durables.

Critères : utiliser des contrats de droit commun (pas de CES)

Montant de l'aide : aide à la constitution d'un fonds de roulement, plafonnée à 100.000 F pour les projets de moins de dix emplois; à 200.000F pour des projets de plus de dix emplois.

Pratique : s'adresser à la Direction de l'Action Economique et de l'Agriculture, Mission développement des services de proximité, 45D rue de Tournai, à Lille

☎ : 03.28.82.75.69

Fax : 03.28.82.75.05

Adresse Postale :

Hôtel de Région, Centre Tournai
59555 Lille Cédex

Aide au Bénévolat

Bénéficiaires :

- être constitué en association;
- représenter un collectif d'associations, une fédération, un groupe mutualiste...

Objectif :

- favoriser la qualification des bénévoles;
- favoriser la participation des usa-

gers dans la création de nouveaux services,
-renforcer les réseaux autour des projets

Critères : construire un projet avec les usagers.

Montant de l'aide : il sera défini en fonction du projet et n'excédera pas 80 % du coût total de la prestation de l'intervenant.

Pratique : s'adresser à la Direction de la Citoyenneté, Mission développement des services de proximité, Anne-Marie ROYAL

☎ : 03.28.82.71.24 ou 71.66

Fax : 03.28.82.71.05

16, rue de Tournai - 59000 Lille

Adresse Postale :

Hôtel de Région, Centre Tournai
59555 Lille Cédex

Formation des porteurs de projets :

Objectif :

- favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets, nés dans le cadre d'une dynamique de développement local ou au niveau régional;
- proposer des formations adaptées aux projets et aux structures qui les portent.

Pratique : s'adresser à la Direction de la Formation Permanente Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPPA)

☎ : 03.28.82.86.47

Adresse Postale :

Hôtel de Région, Centre Rihour
59555 Lille Cédex

Professionnalisation des emplois :

Objectif :

- améliorer le niveau de qualification des salariés
 - participer au développement d'emplois professionnels et durables.
- Critères** : avoir dépassé l'obligation légale de participation à l'effort de formation.

Pratique : s'adresser à la Direction de la Formation Permanente Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPPA)

☎ : 03.28.82.86.47

Adresse postale :

Hôtel de Région, Centre Rihour
59555 Lille Cédex.

Actions collectives

en direction des réseaux :

Objectif :

accompagner les démarches des groupements et des fédérations.

Critère :

- présenter un programme de développement concerté impliquant l'ensemble des acteurs concernés
- faire participer les usagers à la définition et à la gestion des services.

Montant de l'aide : 50 à 100% de l'étude-action.

Pratique : s'adresser à la Direction de l'Action Economique et de l'Agriculture, Mission développement des services de proximité,

45D rue de Tournai, à Lille.

☎ : 03.28.82.75.69

Fax : 03.28.82.75.05

Adresse postale :

Hôtel de Région, Centre Tournai
59555 Lille Cédex

Actions collectives

en direction des territoires :

Objectif :

aider les acteurs d'un territoire (communes, structures intercommunales, comités de Bassin d'Emplois, Plans Locaux d'Insertion...), à construire une stratégie locale de développement par la réalisation d'une étude-action.

Critère :

- présenter un programme de développement concerté impliquant l'ensemble des acteurs concernés
- faire participer les usagers à la définition et à la gestion du service.

Montant de l'aide :

50 à 70 % du montant de l'étude-action.

Pratique : s'adresser à la Direction de l'Action Economique et de l'Agriculture, Mission développement des services de proximité, 45D rue de Tournai, à Lille

☎ : 03.28.82.75.69

Fax : 03.28.82.75.05

Adresse postale :

Hôtel de Région, Centre Tournai
59555 Lille Cédex.

La multiplicité des dossiers reçus par la Région depuis 6 mois montre que la dynamique est lancée. A nous de l'amplifier.

Amélioration de l'Habitat

Subvention des Caisses de Retraite

La plupart des caisses de retraite, soucieuses du confort et du bien être de leurs ayants droit, subventionnent les travaux à réaliser au domicile de leurs ressortissants. Le bénéfice de ces aides peut-être alloué aux retraités ne dépassant pas un certain plafond de ressources et s'engageant à ne

pas commencer les travaux avant l'accord des caisses. Le PACT peut renseigner sur ces aides et constituer les dossiers.

Prime d'état pour l'amélioration de l'habitat :

La Prime à l'Amélioration de l'Habitat est octroyée par la Direction Départementale de l'Équipement, à tous les proprié-

étaires, retraités ou actifs, occupant un logement de plus de 20 ans. Ces primes déterminées par le revenu imposable, sont de 20 % du montant des travaux, 50 % pour les travaux d'adaptation des logements aux personnes handicapées physiques. Le PACT peut renseigner sur cette prime et constituer le dossier de demande.

.../...



Subvention de l'ANAH pour les logements loués :

Pour les logements loués, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, aide les propriétaires ou les locataires modernisant les logements. Ces subventions sont octroyées sans plafond de ressources. Le PACT est le correspondant local de l'ANAH pour renseigner et établir les dossiers.

Pour le raccordement à l'égout : Subvention de l'agence de l'eau et du Conseil Général.

L'Agence de l'Eau ARTOIS PICARDIE subventionne les travaux de raccordement à l'égout intérieurs à la propriété. Ces aides sont obtenues sans condition de ressources. Cette subvention représente 25 % du montant des travaux plafonné à 18.858 F. En zone rurale le Conseil Général du Nord attribue une subvention complémentaire pour les mêmes travaux. Le PACT est habilité par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général du Nord pour octroyer ces subventions.

Aide technique :

Le Service Technique du PACT est à votre disposition pour

réaliser :

-Une visite technique qui permettra d'estimer la valeur de l'immeuble, chiffrer et définir les différents aménagements possibles.

-La demande de permis de construire ou la déclaration de travaux.

- La consultation des entreprises, l'organisation et le suivi du chantier.

Ces services sont fournis dans le cadre d'un contrat de prestations de services.

Renseignements :

Les bureaux du PACT sont ouverts du lundi au vendredi de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

PACT du CAMBRESIS
22 rue des Capucins
BP 294
59405 CAMBRAI CEDEX

Une permanence est tenue le 1^{er} et le 3^e Mercredi du mois de 8 h 30 à 10 h au Centre Socio-Culturel de CAUDRY.

Personnes à contacter :
M^{me} Murielle RIGAUX
ou **M^{me} Brigitte BELMER**

Rénovation d'immeubles locatifs sociaux en centre ville :

Trois immeubles collectifs du PACT, situés en centre ville à

Caudry, nécessitent de l'avis de tous, une double intervention :

-Le relogement de certaines familles nombreuses dans des maisons individuelles et isolées.

-La réfection des parties communes, la réhabilitation des logements et une amélioration de leur enveloppe extérieure, notamment l'immeuble de la rue Gambetta.

Les représentants du PACT ont présenté, le 4 Février dernier, à Monsieur le Maire et M. Michel SENEZ, un projet visant à traiter les problèmes rencontrés dans ces immeubles par une opération d'insertion sous la forme d'un «chantier école».

Deux équipes de 10 allocataires du RMI, résidant à Caudry, comprenant en priorité des locataires de ces immeubles, bénéficieront d'un Contrat de Travail Emploi Solidarité avec le PACT, pour effectuer les opérations de réhabilitation.

Encadrés par un moniteur technique à temps complet, les participants au chantier bénéficieront de diverses mesures en faveur de l'insertion : bilan de santé, formation complémentaire, travaux de papiers peints et de peinture dans leurs logements. Le projet a été présenté aux différents partenaires financiers ; le Conseil Général sur le Plan d'Insertion Local, le Conseil Régional, l'Etat et aussi la Fondation Abbé Pierre. La Ville de Caudry a été sollicitée à hauteur de 80.000 F., montant correspondant à 4,6 % du coût global de l'opération, hors travaux à la charge du propriétaire.

Prévus pour débuter en Septembre 1997, les travaux devront s'étaler sur 12 mois. La situation actuelle voudrait que l'intervention soit rapide. L'essentiel cependant, réside dans la décision maintenant planifiée d'intervenir et même si c'est avec encore un peu de délai. Depuis de nombreuses années, locataires et riverains de ces immeubles attendaient leur remise en état. Le rendez-vous leur est donné en septembre.



Nos joies

Naissances

08-11-96	HORNEZ Léa	30-12-96	ROBACHE Damien
08-11-96	GATELLIER Océane	31-12-97	LECOUVEZ Mathieu
09-11-96	MACHUT Lisa	31-12-96	VISSE Anthony
12-11-96	COEUGNIET LÉa	02-01-97	DOISY Amélie
15-11-96	VISSE Estelle	02-01-97	LACOMBLE Océane
15-11-96	COTTRET Cyril	03-01-97	NOEL Benjamin
17-11-96	DELEAU Océane	11-01-97	PIGOU Antoine
19-11-96	HEGO Anne-Laure	14-01-97	PROUVEUR Arnaud
19-11-96	TASSOUT Luc-Fulgence	17-01-97	GATELLIER Karine
19-11-96	BAZIN Morgane	17-01-97	JACQUEMIN Nicolas
22-11-96	WANESSE Thomas	20-01-97	POULAIN Jimmy
23-11-96	KULEJ Anastasia	21-01-97	CLAISSE Jason
23-11-96	DELACHERIE Maryne	21-01-97	ALVES Cindy
24-11-96	FORTIN Antoine	24-01-97	LESTRINGUEZ Mathilde
26-11-96	ROGER Marina	25-01-97	LEVEQUE Emilie
29-11-96	BEAUSSEAU Brandon	27-01-97	LAHOUTER Suzon
29-11-96	RAMETTE Océane	27-01-97	ROGER Léo
01-12-96	JACQUEMIN Malauri	29-01-97	BASQUIN Victorine
03-12-96	FOVEZ Alison	29-01-97	LEPREUX Brenda
07-12-96	BLANCHARD Anthony	31-01-97	FLAMENT Mélissa
10-12-96	HOCART Margot	02-02-97	PLET Julien
11-12-96	TRUIMEAU Mickaël	04-02-97	KINDT Maxime
12-12-96	IRI Iulya	06-02-97	GRACZYK Noémie
12-12-96	IRI Soner	10-02-97	BOURLET Joséphine
12-12-96	DELBART Sophie	10-02-97	PONCHAUX Aurélien
13-12-96	GIRFT Jason	12-02-97	CAILLAUX Marine
15-12-96	MARCHAND Laura	14-02-97	BRACQ Sarah
15-12-96	LORIAUX Tifanie	14-02-97	DESCI IAVASSINES Léa
19-12-96	VERMEULEN Damien	15-02-97	LENGRAND Thomas
19-12-96	MORELLE-DELOFFRE Anastasia	16-02-97	FOULON Colyne
20-12-96	FIGUEIREDO Justine	19-02-97	MOTY Camille
22-12-96	DHORNE Félix	21-02-97	MERLOT Arthur
23-12-96	BURY Thomas	23-02-97	COURBET Montaine
26-12-96	DEVOS Maxime	25-02-97	BELOT Lucie
26-12-96	QUINCHON Rémy	26-02-97	HERLEMELODIE
28-12-96	LEVEQUE Océane	05-03-97	STEPHAN Océane
30-12-96	COZIC Bérénice		

COUP DE CŒUR

L'arsoule et l'bridouleur...

Intre deux comarates, doux poux dins in-ne même leuque
Ca va souvint tout seu, mais queuqu'feus ça berleuque
Batisse et pis Polyte, qui aveuent bu in tiot verre
I-in sont v'nus à s'défier, in s'ravisint d'travers !!!
In s'dispute pou des rins, in-ne fous qu'in a l'guerson
Chacun i-importe euss'tête, c't'a c'ti qui-ara raison...
Comme Batisse i s'plondeut qu'il-aveut d'meu dins ses rons
... Polyte, pou l'affiquor et faire el'infaron
I-a ou liiar de simoquer... «T'es bon à rfer au lon
Si in f'seut un cint mètres, te n'vorreus qu'mes talons !!!»
Batisse, qui-a s'tiote fierté et qui-a core de l'ressources
I li-a dit... «Comarate, mi j'te prinds à la course...
In va, su no lincor, fairo el'tour ed'Caudry...
In verra, qui d'nous deux, c'ti qui-est-l'pus amoindri»
Et, pou être les témoins, du combat qui s'prépare
L'coron i-éteut d'ssus s'porte, au momint du départ
Dès les prinmières foulées... Polyte i-a pris la fuite.
Comme si i débuqueut, parce qu'il-éteut à l'poursuite
Pardr'ère li, à la traîne, Batisse i dévalonne
Et, comme i fait d's'efforts, i-est vite à court d'halone

Dos poumons infinqués, saturés d'nicotine
Ca n'est pos çou qu'i-a d'miux, quind in fait du «foutine»
Pin dint c'timps-là, in tôte, Polyte i caracole
D'après çou qu'in dit d'li, i carbure à l'alcool
Sûr d'avoir pris d'l'avince, i-a fait deux treus capelles
In tiot verre in passint, in dit qu'i n'a rin d'tel !!!
Et, comme i n'véyout pos, d'Batisse à l'horizon
I s'est dit... c'ost sûrmint, qui-est rintré à s'mason !!!
Ça m'tracasso, je m'demin-ne, çou qu'i-a pu fournaquer
C'éteut au d'ssus d'ses forces, i-a sûrmint du craquer !!!
Rassurez-vous... mos gins, pos question d'infarctus...
Batisse, c'est un fin poil... i-a toudis eu d'astuce...
I-a pris pa dos voyettes qualles jalonnent sin parcours
C'n'est mis qu'in fait d'l'ableu, si in passe au pus court
Et c'est comme ça qu'Batisse, sins jamais s'énervor
I-est v'nu coiffer Polyte, su la ligne d'arrivée !!!

Moralité :

T'a boau quourir pus vite, t'apprendras qu'final'mint
Te s'ras toudis l'daron, si te t'amuses in qu'min !!!

ETAT CIVIL

Mariages

16-11-96 :	Philippe LENOTF	Karine DELABROYE
22-11-96 :	Mario BELOTTI	Sylvia RAMEY
23-11-96 :	Eric POULAIN	Jocelyne BOULENT
21-12-96 :	Didier FORTINI	Maryse COQUELET
25-01-97 :	Gautier DESENFANS	Dominique DEVEY
01-02-97 :	Olivier DUPIRE	Patricia LORIMIX
15-02-97 :	Alain DE NEVE	Françoise LECHECQ
22-02-97 :	David BLAS	Carine ROME
07-03-97 :	Alain BRICOUT	Evelyne DANJOI

Nos peines

Décès

Personnes décédées à CAUDRY					
14-11-96 :	GOSSART Madeleine Vve PENNEQUIN	84 ans	29-11-96 :	DEBAERE Paul	70 ans
23-12-96 :	JOCAILLE Dominique	41 ans	02-12-96 :	BISIAUX Robert	60 ans
24-12-96 :	LEBLANC André	73 ans	08-12-96 :	PHILIPPE Jean-Louis	39 ans
25-12-96 :	LEGRAS Emilienne	86 ans	09-12-96 :	MELAGRANI Nérina Vve AZZARONI	89 ans
25-12-96 :	LEMPEREUR Marie-Louise	93 ans	10-12-96 :	PRUGNOT Georges	67 ans
28-12-96 :	MERESSE Hervé	36 ans	12-12-96 :	FOUQUET Edmond	99 ans
29-12-96 :	BRICOUT Marie-claire Vve DEBAERE	73 ans	19-12-96 :	HERLEM Cédric	18 ans
03-12-96 :	BLANGIS Thierry	23 ans	23-12-96 :	LEMAIRE Léonie Vve RANQUET	94 ans
07-01-97 :	LEVEQUE Marie Vve BRICOUT	87 ans	24-12-96 :	HAMELLE Henriette Div. SYLLEBRANQUE	90 ans
10-01-97 :	FAUBERT Aline Ep. BEZIN	79 ans	27-12-97 :	JACQUEMIN Claire Vve VANHIERDE	74 ans
13-01-97 :	CAPPE André	68 ans	29-12-96 :	LAURENT Gabrielle Vve LEGRAND	87 ans
17-01-97 :	BRUYERE Camille	77 ans	29-12-96 :	BAVAIS Emile	73 ans
19-01-97 :	DUCARNE Jeanne Vve STEVENARD	94 ans	30-12-96 :	COURTOIS Yvonne Ep. DUBOIS	86 ans
22-01-97 :	DUMONT Céline Vve HERPHELIN	88 ans	01-01-97 :	CARPENTIER Jacqueline	67 ans
22-01-97 :	KEY Fernande Vve ST AUBERT	69 ans	07-01-97 :	DRACHE Elise Vve LEVEQUE	75 ans
02-02-97 :	CARDON Jacqueline Ep. LERICHE	48 ans	22-01-97 :	ALLOT Roger	70 ans
15-02-97 :	BRILLET Sylvain	22 ans	26-01-97 :	LESAINTE Paul	96 ans
02-03-97 :	PUCHAUX Daniel	56 ans	28-01-97 :	DROMBY Pauline Ep. SYLLEBRANQUE	86 ans
03-03-97 :	RICHEZ Léontine Vve COLLERY	90 ans	29-01-97 :	BRICOUT Charlotte Vve NIMAL	66 ans
Personnes décédées hors de CAUDRY			02-02-97 :	CARDON Jacqueline Ep. LERICHE	48 ans
03-11-96 :	DELON Pierre	93 ans	04-02-97 :	DEVOS Clara Vve BOMMELAERE	86 ans
10-11-96 :	COSTENOBLE Bernard	40 ans	09-02-97 :	LEGERF Raymond	59 ans
13-11-96 :	GERMAIN Alice Vve LECOEUVE	88 ans	13-02-97 :	VOGEL Marie Vve PATTE	86 ans
13-11-96 :	JULIEN Marthe Vve LENGAND	75 ans	14-02-97 :	MERESSE Jean-Pierre	42 ans
18-11-96 :	CLAISSE Michelle Vve MACHU	71 ans	19-02-97 :	DAVAIN Marie-Louise Vve MAGNIER	82 ans
27-11-96 :	LAPIERRE Germaine	83 ans	22-02-97 :	SAUTIERE André	51 ans
			02-03-97 :	DRECCQ Camille	82 ans
			04-03-97 :	GRIFFART Jacqueline Ep. LEMAIRE	70 ans



Vous avez des suggestions à faire concernant Dialogue ?
N'hésitez pas à écrire ou téléphonez au :
Service Communication de la Mairie,
Anne et Laetitia sont à votre disposition.

☎ : 03 27 75 70 00

AGENDA



6 Avril	FESTIVAL MOZART	Salle des Fêtes
6 Avril	LA CAUDRÉSIENNE organisée par l'UCA	
10 Avril	Conférence sur l'ÉCOSSE	Salle des Fêtes
13 Avril - 16 h	Election de MISS CAUDRÉSIS	Salle des Fêtes
24 Avril	Spectacle George SAND (théâtre)	Salle des Fêtes
26/27 Avril	DON DU SANG	Espace Mélayors
27 Avril - 17 h	Le TOUR DU MONDE en 80 chansons	Salle des Fêtes
4 Mai	Compétition de ROLLERS	Quartier Négrier
10 Mai	Chœur des Marins de WEDEL	Salle des Fêtes
11 Mai - 9 à 18 h	Course de Voitures Radio-Commandées	Esplanade du Cambrésis
16/17 Mai	Spectacle des RESEAUX d'Echanges et de Savoir	Salle des Fêtes
27 Mai	Soirée Collège PREVERT	Salle des Fêtes
30/31 Mai et 1 ^{er} Juin	Exposition sur le MATERIEL de PÊCHE	Salle des Fêtes
8 Juin	LOTO des Sapeurs-Pompiers	Espace Mélayors
21/22 Juin	GALA DE DANSE proposé par l'Ecole de Danse de M ^{me} LEMAIRE	Salle des Fêtes
28 Juin	CAR PODIUM Chérie FM	Place des Mantilles
29 Juin	LA BALLERINE Gala de Danse	Salle des Fêtes

A L'ÉCOUTE DES QUARTIERS



Conformément aux engagements pris,
Guy Bricout et le Conseil Municipal

vous rencontreront prochainement pour discuter de votre quartier.

Rendez-vous avec le Quartier des ABATTOIRS

- Jeudi 24 Avril, à 18 heures Entrée de la Base de Loisirs
- Jeudi 24 Avril, à 19 heures Terrain de jeux de la rue Ronsard

Rendez-vous avec le Quartier JEAN JAURÈS

- Vendredi 25 Avril, à 18 heures Boulodrome
- Vendredi 25 Avril, à 18 h 45 Angle de la Rue Diderot

Rendez-vous avec le Quartier NÉGRIER

- Vendredi 25 Avril, à 19 h 30 Place Noblecourt

Rendez-vous avec le Quartier de la GENDARMERIE

- Lundi 28 Avril, à 18 heures Terrain de Foot de la rue Maupassant
- Lundi 28 Avril, à 18 h 45 Château d'Eau de la rue du Bassin des Eaux

Rendez-vous avec le Quartier de la GARE

- Lundi 28 Avril, à 19 h 30 Rue des Fours à Chaux



Haut :

Spectacle
Noël des Anciens
Janvier 1997

Droite :

Stand à
TOURISSIMA
Février 1997



Gauche :

Zone Industrielle
Entreprise
CARDON
en construction



Droite :

Entreprise
CARDON,
suite des travaux

